

LE DROIT IMMOBILIER DES LUMIÈRES

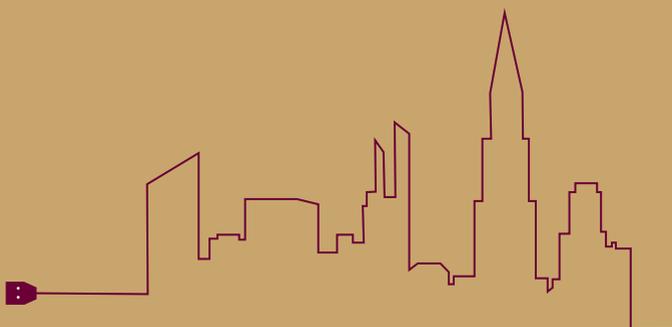
Institut de Droit Patrimonial et Immobilier (IDPI)
Faculté de droit de l'Université Jean Moulin - Lyon III



LE DROIT DE
L'IMMEUBLE

UN PARTENARIAT POUR QUOI FAIRE ?

L'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier de la faculté de droit de Lyon s'engage en 2017 dans un partenariat avec les avocats du « **Droit de l'Immeuble** », implantés à Lyon, dans le but d'organiser chaque année un colloque sur la vaste thématique de l'immobilier et de rassembler, en un lieu prestigieux, l'ensemble des acteurs de la filière.



LES ENJEUX D'UN COLLOQUE ANNUEL

L'immeuble et ses déclinaisons collectives et individuelles, de la maison d'habitation aux bureaux, fait partie de notre vie quotidienne. Sa construction, sa propriété, sa cession, sa gestion soulèvent des enjeux, des risques et des opportunités juridiques qui concernent, bien entendu les professionnels de l'immobilier et de la construction mais également, un jour, chacun d'entre nous.

Le colloque 2017 a pour ambition de faire le point sur des aspects techniques du **droit de la construction**. Ce sera surtout l'occasion d'aborder ce sujet en le vulgarisant au maximum afin d'intéresser le plus grand nombre et de lui donner une caisse de résonance jusque dans les médias locaux et régionaux.

LE COLLOQUE 2017 : LA RÉCEPTION DE L'OUVRAGE

• Deux dates :

9 mars 2017 de 16h00 à 19h00, suivi d'un cocktail : Les conditions de la réception

11 mai 2017 de 8h30 à 11h30, suivi d'un cocktail : Les effets de la réception

• **Un lieu** : Université Jean Moulin - Amphithéâtre Huvelin 15 quai Claude Bernard
- 69007 Lyon

LES INTERVENANTS DU 9 MARS 2017

• **M. Matthieu POUMAREDE**
Professeur à **Université de Toulouse I Capitole** - Directeur de l'Institut des Études Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement

• **Me Cyrille CHARBONNEAU**
Docteur en Droit - Chargé d'Enseignement à l'**Université Paris I** - Avocat

• **Me Patrick MELMOUX**
Avocat Associé chez **VERBATEAM**
- Docteur en Droit -
Chargé d'Enseignement

Validation au titre de la formation continue pour les avocats (3 heures par demi-journée)

DROITS D'INSCRIPTION (Inscription obligatoire jusqu'au 28 février 2017)

Pour les professionnels :

50 Euros TTC une demi-journée et 80 euros TTC pour les deux demi-journée.

Gratuité pour les enseignants chercheurs et les étudiants

Contact : IDPI – Madame Florence BERNIGAUD - idpi@univ-lyon3.fr - Tel : 33 (0)4 78 78 73 07